

FCP HELION MONEO

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2023

I. Rapport sur les états financiers

- **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION MONEO, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **9 109 593 DT**, un actif net de **9 091 012 DT** et un bénéfice s'élevant à **517 026 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de fonds au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

- **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

- **Paragraphe d'observation**

1/ Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 47,82% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

2/ Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

- **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire « Helion Capital ». Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous

concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers

Tunis, le 28 Mars 2024

Le commissaire aux comptes :

SW EXPERTISE ET AUDIT

Nabil ZRIBI

FCP HELION MONEO
BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille titres	4	<u>4 804 686,126</u>	<u>4 300 132,679</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 356 404,271	3 868 170,329
Titres OPCVM		448 281,855	431 962,350
Placements monétaires et disponibilités		<u>4 304 907,099</u>	<u>4 306 295,407</u>
Placements monétaires	5	4 183 666,192	4 277 959,369
Disponibilités		121 240,907	28 336,038
Créances d'exploitations		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Créances d'exploitations		0,000	0,000
Autres Actifs		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres Actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		<u>9 109 593,225</u>	<u>8 606 428,086</u>
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	6	7 777,172	7 899,425
PA 2 - Autres créditeurs divers	7	10 804,244	10 309,694
TOTAL PASSIF		<u>18 581,416</u>	<u>18 209,119</u>
ACTIF NET			
Capital	8	<u>8 491 431,088</u>	<u>8 136 488,698</u>
Sommes distribuables		<u>599 580,721</u>	<u>451 730,269</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		76,320	64,492
b - Sommes distribuables de l'exercice		599 504,401	451 665,777
ACTIF NET		<u>9 091 011,809</u>	<u>8 588 218,967</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>9 109 593,225</u>	<u>8 606 428,086</u>

FCP HELION MONEO
Etat de résultat
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le</i> <u>31 décembre 2023</u>	<i>Exercice clos le</i> <u>31 décembre 2022</u>
Revenus du portefeuille titres	9	380 038,329	285 020,638
Revenus des obligations et valeurs assimilées		278 122,545	256 425,535
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		101 915,784	28 595,103
Revenus des placements monétaires	10	192 100,915	160 296,714
Revenus des prises en pension	11	75 589,176	61 284,760
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		647 728,420	506 602,112
Charges de gestion des placements	12	-69 868,966	-66 761,887
REVENUS NET DES PLACEMENTS		577 859,454	439 840,225
Autres charges	13	-18 685,650	-18 350,032
Autres produits		0,000	0,000
RESULTAT D'EXPLOITATION		559 173,804	421 490,193
Régularisation du résultat d'exploitation		40 330,597	30 175,584
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		599 504,401	451 665,777
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-40 330,597	-30 175,584
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		21 916,019	63 767,025
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-64 063,769	-35 213,637
Frais de négociation		0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		517 026,054	450 043,581

FCP HELION MONEO
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Exercice clos le</u> 31 décembre 2023	<u>Exercice clos le</u> 31 décembre 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	517 026,054	450 043,581
a - Résultat d'exploitation	559 173,804	421 490,193
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 916,019	63 767,025
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-64 063,769	-35 213,637
d - Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN 2- <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-342 897,506</u>	<u>-350 748,398</u>
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	328 664,294	391 607,417
a - Souscriptions	7 906 445,124	5 572 230,769
Capital	7 570 891,240	5 319 077,168
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-71 827,157	5 803,718
Régularisation des sommes distribuables	407 381,041	247 349,883
Droits d'entrée		
b- Rachats	-7 577 780,830	-5 180 623,352
Capital	-7 171 007,404	-4 893 768,688
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	69 033,461	-6 187,479
Régularisation des sommes distribuables	-475 806,887	-280 667,185
VARIATION DE L'ACTIF NET	502 792,842	490 902,600
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début de l'exercice	8 588 218,967	8 097 316,367
b - en fin de l'exercice	9 091 011,809	8 588 218,967
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONES (ou de parts)		
a- en début de l'exercice	80 452	76 232
b- en fin de l'exercice	84 406	80 452
VALEUR LIQUIDATIVE	107,705	106,749
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	6,15%	5,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2023

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION MONEO :

« FCP Helion Moneo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Helion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Helion Moneo » est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Helion Capital.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Helion Moneo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION MONEO » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

4 NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4-1 PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 4 804 686,126 DT et se détaille comme suit :

<u>Désignation du titre</u>	<u>CODE ISIN</u>	<u>Nbre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2023</u>	<u>% actif Net</u>
Obligations de sociétés & valeurs assimilées			4 111 345,000	4 356 404,271	47,92%
Obligations			1 610 000,000	1 683 153,566	18,51%
EOTLF19CBTF	TN0002102127	2 500	150 000,000	157 173,443	1,73%
TLF 2021-1 TX FIX	TN0002102150	1 000	60 000,000	63 320,262	0,70%
TLF 2021 SUB TX FIXE	TNZSBU7F6WY7	1 000	60 000,000	60 835,410	0,67%
TLF 2022-1 TF	TNYJL6N2AEP6	5 000	400 000,000	422 494,426	4,65%
ATTIJARI LEASING 2022-1 TF	TN4J4VCBM140	3 000	240 000,000	245 298,361	2,70%
ATL2023-1 CA	TNMA55MMDD46	4 000	400 000,000	428 629,041	4,71%
ATL 2023 -2 - CA	TN06F5NFW3K1	3 000	300 000,000	305 402,623	3,36%
Bons de trésor assimilables			2 501 345,000	2 673 250,705	29,41%
BTA062025	TN0008000705	1 070	975 305,000	1 060 537,506	11,67%
BTA052027	TN0008000747	1 000	891 700,000	965 475,699	10,62%
BTA122027	TN0008000770	700	634 340,000	647 237,500	7,12%
Titres des Organismes de Placement Collectif			441 798,782	448 281,855	4,93%
SICAV TRESOR	TN0001800556	1 371	144 326,720	145 001,073	1,59%
TUNISO EMIRATI SICAV	TNEEIQKVLG38	2 813	297 472,062	303 280,782	3,34%
TOTAL			4 553 143,782	4 804 686,126	52,85%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				52,74%	

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2023 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus ou moins values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus ou moins-values réalisées
Soldes au 31/12/2022	4 093 289,706	120 120,899	86 722,074	4 300 132,679	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	8 932 731,899			8 932 731,899	
Obligations	700 000,000			700 000,000	
BTA				0,000	
Cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	-8 922 877,823			-8 922 877,823	-64 063,769
Obligations	-250 000,000			-250 000,000	
BTA				0,000	
Variation des plus ou moins value latentes sur titres			21 916,019	21 916,019	
Variations des intérêts courus		22 783,352		22 783,352	
Soldes au 31/12/2023	4 553 143,782	142 904,251	108 638,093	4 804 686,126	-64 063,769

5 - Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 4 183 666,182 DT, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Code ISIN	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% l'Actif Net
Certificats de dépôt		1 980 831,167	1 988 538,339	21,79%
CD 9.39% 90J MONEO 26022024 QNB	TNJ1T8T7PMV6	490 825,374	494 241,446	5,40%
CD 9,15% 40J 16012024 BTE MONEO	TNQGILSJ0517	495 974,262	498 480,792	5,46%
CD 9.05% 30J MONEO 18012024 AB	TN43QRCZTXW3	497 005,914	498 297,830	5,47%
CD 8.99% 30J MONEO 27122023 ATB	TNKWDO83A067	497 025,617	497 518,271	5,47%
Dépôt à terme		1 350 000,000	1 364 780,367	15,01%
DAT TMM+1,75% 101j MONEO 05022024 BTK		1 000 000,000	1 014 090,723	11,15%
DAT 8.99% MONEO 25032024 94J BIAT		350 000,000	350 689,644	3,86%
Prise en pension		825 313,076	830 347,486	9,08%
PL 9.15% 06022024 MONEO BTE		825 313,076	830 347,486	9,08%
Total		4 156 144,243	4 183 666,182	45,88%

6- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 7 777,172 DT contre 7 899,425 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Gestionnaire - Rémunération fixe	5 238,151	5196,744
Gestionnaire - Rémunération variable	0,071	194,220
Rémunération du dépositaire	2 538,950	2 508,461
Total PA1- Opérateurs créditeurs	7 777,172	7 899,425

7- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 10 804,244 DT contre 10 309,694 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Commissaire aux comptes	9 177,124	8 451,444
Redevance CMF	733,634	727,835
Etat Retenue à la source	493,486	730,415
Autres	400,000	400,000
Total PA2- Autres créditeurs divers	10 804,244	10 309,694

8- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022

Montant	8 136 488,698
Nombre de parts émises	80 452
Nombre de copropriétaires	44

Souscriptions Réalisées

Montant	7 570 891,240
Nombre de parts émises	74 860
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

Rachats Effectués

Montant	7 171 007,404
Nombre de parts émises	70 906
Nombre de copropriétaires sortants	4

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 916,019
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(64 063,769)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 793,696)
Frais de négociation	0,000

Capital au 31/12/2023

* Volume	8 491 431,088
* Nombre de titres en circulation	84 406
* Nombre de porteurs de parts	45

9- Revenus du portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 380 038,329 DT contre 285.020,638 DT au 31 Décembre 2022, se détaillant ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- Intérêts	124 002,091	81 935,738
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- Intérêts (BTA)	154 120,454	174 489,797
<u>Dividendes</u>		
-des titres OPCVM	101 915,784	28 595,103
TOTAL	380 038,329	285 020,638

10- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 192 100,915 DT contre un solde de 160 296,714 au 31 Décembre 2022 DT et s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des dépôts à vue	111,076	192,823
Intérêts Certificats de dépôt	124 276,091	138 867,081
Intérêts des dépôts à terme	67 713,748	21 236,810
TOTAL	192 100,915	160 296,714

11- Revenus des prises en pension :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 75 589,176 DT contre un solde de 61 284,260 DT à la même période de l'exercice 2022 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions

12- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 69 868,966 DT au 31 décembre 2023 contre 66 761,887 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Rémunération fixe du Gestionnaire	59 887,617	57 058,000
Rémunération variable du gestionnaire	0,071	194,220
Rémunération du Dépositaire	9 981,278	9 509,667
Total	69 868,966	66 761,887

13- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 18 685,650 DT contre 18 350,032 DT au 31 Décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Redevance CMF	8 387,618	7 991,325
Rémunération CAC	9 939,850	9 911,429
Services bancaires	38,582	32,774
Publications	300,000	400,000
Autres charges	19,600	14,504
Total	18 685,650	18 350,032

14- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

14.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	7,674	6,297	6,821	6,315	7,581
Charges de gestion des placements	-0,828	-0,830	-0,919	-0,900	-0,952
Revenu net des placements	6,846	5,467	5,903	5,414	6,629
Autres charges	-0,221	-0,228	-0,209	-0,220	-0,223
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	6,625	5,239	5,693	5,194	6,406
Régularisation du résultat d'exploitation	0,478	0,375	-0,259	-0,080	-0,529
Sommes distribuables de l'exercice	7,103	5,614	5,434	5,114	5,877
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,260	0,793	0,233	0,437	-0,027
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-0,759	-0,438	-0,253	0,546	0,199
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	-0,499	0,355	-0,020	0,983	0,172
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	6,125	5,594	5,673	6,177	6,578
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,499	0,355	-0,020	0,983	0,172
Régularisation du résultat non distribuable	-0,033	-0,005	0,100	-0,071	-0,028
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,532	0,350	0,080	0,912	0,144
Distribution de dividendes	5,614	5,434	5,114	5,877	5,028
Valeur liquidative	107,705	106,749	106,219	105,818	105,669
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,87%	0,78%	0,87%	0,85%	0,91%
Autres charges/actif net moyen	0,00%	0,21%	0,20%	0,21%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	7,50%	5,27%	5,13%	4,84%	5,59%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de « FCP Helion Moneo » est confiée à la société de gestion « Helion Capital ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ces prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Helion Moneo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.